



Strasbourg, mercredi 6 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01544

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014

Travaux de tiers (inventaire piscicole)**interdiction de navigation pour les bateaux
de commerce****Arrêt de navigation (sauf bateaux de plaisance qui devront
naviguer sur la partie nord du bassin Haelling) (tous les
usagers - dans les deux sens)**



- à partir du 18/03/2024 à 12:00 au 19/03/2024 à 12:00
 - o Port autonome de Strasbourg, Darse II, Gaston Haelling

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 18/03/2024 à 12:00 au 19/03/2024 à 12:00
 - o Port autonome de Strasbourg, Darse II, Gaston Haelling

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés que dans le cadre d'un inventaire piscicole réalisé au bassin Gaston Haelling, le long des berges sud du bassin, la navigation des bateaux de commerce est interdite.

Les bateaux de plaisance devront naviguer côté nord du bassin Gaston Haelling et avec une extrême prudence, afin de ne pas mettre en danger l'embarcation motorisée qui sera utilisée par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'inventaire.

La navigation des bateaux des services de secours et de gendarmerie fluviale reste autorisée pour les besoins en lien avec une intervention.

Service(s) à contacter :

Port autonome de Strasbourg, Pôle Exploitation Entretien et Maintenance (PEEM), 6 rue de la Coopérative,
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 60 53 31

Date limite d'affichage :

20/03/2024

Chef de Service

Thomas SCHAEFFER